



ANNEXE 1 : TARIFICATION à compter du 01/01/2026

COTISATIONS - REDEVANCES

Cotisation mensuelle membre actif		3 000 F ⁽¹⁾
Cotisation mensuelle membre junior		500 F ⁽¹⁾
Redevance mensuelle wharf		
Dimensions de la place en m	MONOCOQUES	MULTICOQUES
< 7,00	14 700 F ⁽¹⁾	
7,00 à 7,99	15 750 F ⁽¹⁾	
8,00 à 8,99	16 800 F ⁽¹⁾	25 200 F ⁽¹⁾
9,00 à 9,99	18 900 F ⁽¹⁾	28 350 F ⁽¹⁾
10,00 à 10,99	22 050 F ⁽¹⁾	33 100 F ⁽¹⁾
11,00 à 11,99	24 150 F ⁽¹⁾	36 500 F ⁽¹⁾
12,00 à 12,99	26 250 F ⁽¹⁾	39 500 F ⁽¹⁾
13,00 à 13,99	28 350 F ⁽¹⁾	42 500 F ⁽¹⁾
14,00 à 14,99	31 500 F ⁽¹⁾	47 250 F ⁽¹⁾
15,00 à 15,99	34 650 F ⁽¹⁾	52 000 F ⁽¹⁾
16,00 à 16,99	37 800 F ⁽¹⁾	56 700 F ⁽¹⁾
17,00 à 17,99	39 900 F ⁽¹⁾	59 850 F ⁽¹⁾
18,00 à 18,99	42 000 F ⁽¹⁾	63 000 F ⁽¹⁾
Redevance de location des aussières anticycloniques (dont maintenance)	950 F/mois ⁽¹⁾ 475 F/mois ⁽¹⁾ si une seule aussière (bateau bord de quai)	
Redevance journalière pour les séjours inférieurs à 1 mois	Au prorata de la redevance mensuelle + 30% (avec un minimum de 5 000 F) ⁽¹⁾	
Redevance stationnement annexe	6 000 F/ annexe/mois ⁽¹⁾	
Redevance mensuelle pour vie à bord	9 000 F ⁽¹⁾ par bateau	
Remorquage au sein de la marina	6 000 F ⁽¹⁾	
Déplacement d'un bateau par la Capitainerie (heures ouvrées)	12 000 F ⁽¹⁾	
Déplacement d'un bateau par la Capitainerie (week-end et jours fériés)	23 000 F ⁽¹⁾	
Frais d'installation par le CNC taquets supplémentaires (mis à disposition par le CNC, paiement en une fois)	4 000 F ⁽¹⁾	
Jeton brouette (caution)	1 000 F	
1 ^{ère} Carte nominative d'accès parking / ponton / sanitaire	Gratuite	
Carte nominative perdue	5 000 F	
2 ^{ème} Carte d'accès parking / ponton / sanitaire (caution)	5 000 F	
Frais pour envoi recommandé avec accusé de réception	1 500 F	
Carte d'accès nominative professionnelle	8 000 F	

⁽¹⁾ La TGC s'applique sur ces tarifs



Aire de Carénage - APPAREIL DE LEVAGE

AIRE DE CARÉNAGE - DARSE					
Dimensions en m	Montée ou Descente	Montée + Descente	Sangle 1h ou pause déjeuner (11h à 13h)	Redevance journalière A SEC	
				≤ 10 jours	> 10 jours
≤ 7,99	7 500 F ⁽¹⁾	12 500 F ⁽¹⁾	6 000 F ⁽¹⁾	900 F ⁽¹⁾	1 200 F ⁽¹⁾
8,00 à 9,99	9 300 F ⁽¹⁾	15 500 F ⁽¹⁾		1 000 F ⁽¹⁾	1 300 F ⁽¹⁾
10,00 à 11,99	11 100 F ⁽¹⁾	18 500 F ⁽¹⁾	8 000 F ⁽¹⁾	1 200 F ⁽¹⁾	1 500 F ⁽¹⁾
12,00 à 13,99	12 900 F ⁽¹⁾	21 500 F ⁽¹⁾		1 400 F ⁽¹⁾	1 800 F ⁽¹⁾
14,00 à 15,99	14 700 F ⁽¹⁾	24 500 F ⁽¹⁾		1 600 F ⁽¹⁾	2 200 F ⁽¹⁾
≥ 16,00	16 500 F ⁽¹⁾	27 500 F ⁽¹⁾		1 800 F ⁽¹⁾	2 600 F ⁽¹⁾
Majoration pour l'utilisation des 4 sangles pour poids ≥ 18 T.			12 000 F ⁽¹⁾		
Durant les fermetures de l'aire de carénage, le séjour sur le terre-plein est également facturé (gardienné)					
Utilisation de l'appareil de levage "JUMBO" et du palan hydraulique (toute heure commencée est due)					
Déplacement demandé par le propriétaire			6 000 F/heure ⁽¹⁾		
Palan hydraulique			8 000 F/heure ⁽¹⁾		
<u>Stockage des mâts</u> : Tarif hors présence du voilier sur l'aire de carénage.			Mâts de moins de 15 mètres : 1 500 F/espar/jour ⁽¹⁾ Mâts de 15 mètres ou plus : 2 000 F/espar/jour ⁽¹⁾		
Utilisation de l'appareil de levage « JUMBO » en cas d'urgence et de nécessité absolue en dehors des heures normales d'utilisation			Majoration de 24 000 F ⁽¹⁾ par opération		

* Les dimensions prises en compte sont mesurées hors-tout (le CNC se réserve le droit de contrôler à tout moment les dimensions des bateaux).

⁽¹⁾ La TGC s'applique sur ces tarifs